



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT CINQUANTE-
CINQUIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU
10 NOVEMBRE 2021, À 19H30, TENUE
AU CAFÉ DÉLICIES DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Daniel Marchildon
Conseiller

Michel Donald Desbiens
Conseiller

Jocelyn Girard
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

SONT ABSENTS

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-455-LV-2578

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA,
DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 20 octobre 2021;
4. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 10 novembre 2021;
5. Dépôt du bordereau de correspondance;
6. Abrogation de la résolution V-SE-LV-2483 de la réunion du 21 octobre 2020 concernant l'arrêt de la perception et de la gestion de la taxe spéciale pour le déneigement pour le Regroupement des propriétaires du lac Turgeon;
7. Divers;
 - 7.1 Nomination de deux signataires au contrat d'acquisition d'une partie du lot 42 et 43 A du rang 7, propriété de la Fabrique Saint-Camille de Villebois et la location d'une partie du terrain sur lequel est construit le mini-golf du 49^e;
8. Période de questions;
9. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021

V-455-LV-2579

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT
APPUYÉE PAR
M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

**3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies
au 20 octobre 2021**

V-455-LV-2580

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT
APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST
RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes
fournisseurs et les paies au 20 octobre 2021 de la Localité de
Villebois pour un montant total de 126 255,49 \$ tel qu'il appert et
étant plus amplement décrits à la liste au
20 octobre 2021.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y
a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

4. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 10 novembre 2021

V-455-LV-2581

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DUMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 10 novembre 2021 de la Localité de Villebois pour un montant total de 57 860,51 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 10 novembre 2021.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

6. Abrogation de la résolution V-SE-LV-2483 de la réunion du 21 octobre 2020 concernant l'arrêt de la perception et de la gestion de la taxe spéciale pour le déneigement pour le Regroupement des propriétaires du lac Turgeon

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des propriétaires du lac Turgeon se retrouve avec un conseil d'administration composé entièrement de nouveaux membres;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des propriétaires du lac Turgeon a demandé un sursis quant à l'arrêt de la perception de la taxe spéciale pour le déneigement directement sur le compte de taxes foncières;



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE la demande de perception de cette taxe spéciale avait déjà été entérinée par le conseil municipal de la Localité de Villebois dans les années passées.

V-455-LV-2582

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution V-SE-LV-2483 adoptée lors de la séance extraordinaire du 21 octobre 2020 mentionnant la fin du service de perception de la taxe spéciale de déneigement au lac Turgeon;

DE REMETTRE la perception de cette taxe spéciale sur le compte de taxes foncières pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Divers

7.1 Nomination de deux signataires au contrat d'acquisition d'une partie du lot 42 et 43 A du rang 7, propriété de la Fabrique Saint-Camille de Villebois et la location d'une partie du terrain sur lequel est construit le mini-golf du 49^e

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue en 2018 concernant l'achat d'une partie des lots 42 et 43 A du rang 7 entre le GREIBJ – Localité de Villebois et la Fabrique Saint-Camille de Villebois pour un montant de 1 \$ plus 50 % de la vente des terrains;

CONSIDÉRANT QUE le GREIBJ – Localité de Villebois est prêt à conclure l'entente et que les documents notariés sont prêts à être signés par les deux parties concernées;

CONSIDÉRANT QUE par le fait même, le contrat de location d'une durée de cinq (5) ans, entre le GREIBJ – Localité de Villebois et la Fabrique Saint-Camille de Villebois, concernant des parties des lots 42 et 43 A du rang 7 servant comme parc d'amusement et sur lequel est construit le mini-golf du 49^e est aussi prêt à être signé chez le notaire.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-455-LV-2583

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS, DÛMENT
APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. André Elliott, président et
M^{me} Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière représentants du GREIBJ –
Localité de Villebois comme signataires sur les contrats notariés mentionnés
ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Période de questions

Sept (7) personnes étaient présentes à la séance du conseil. Les questions
portaient sur les sujets suivants :

- Achat du concassé situé dans la cour de l'édifice municipal;
- Asphaltage d'une portion de la route du chemin des 6^e et 7^e Rangs
Est;
- Responsabilité des entrepreneurs engagés;
- Terrains à vendre à l'arrière de l'édifice municipal;
- Abat-poussière dans le chemin des 10^e et 1^{er} Rangs (secteur lac
Turgeon);
- Qualité du travail lors de l'entretien d'été des chemins;
- Problème de vitesse des camions de bois en longueur.

9. Clôture de la séance

V-455-LV-2584

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS, DÛMENT
APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Directrice générale par intérim
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James